



ENQUETE PUBLIQUE

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune de Mont-Noble porte à la connaissance du public que Monsieur Michel Perrin, domicilié à Grône, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle 686, les Jausses 1, 1973 Nax

Enseigne: Restaurant le Vieux Chalet

Prestations: vente de mets et de boissons avec/sans alcool à consommer sur place.

Heures d'ouverture et de fermeture: 07h30 – 23h00 (ve et sa 24h00)

Début de l'activité: 15 décembre 2018

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours, dès la présente publication.

Mont-Noble, le 16 novembre 2018

L'Administration communale